



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



Cayenne, le 19 décembre 2018

INFORMATION AUX FAMILLES DES ELEVES DE 3^{ème} : LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET – D.N.B. 2019

Madame, Monsieur,

Le DNB, délivré par un jury, est un diplôme national qui évalue les connaissances et les compétences du socle commun acquises à la fin du collège.

Le DNB fait une large part à l'évaluation à partir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Pour chacune des 8 composantes, le niveau de maîtrise donne des points :

- maîtrise insuffisante : 10 points
- maîtrise fragile : 25 points
- maîtrise satisfaisante : 40 points
- très bonne maîtrise : 50 points

Soit au maximum 400 points.

Le DNB comporte 5 épreuves de fin d'année :

- épreuve orale, sur 100 points : soutenance d'un projet mené au cours des EPI ou d'un parcours (Avenir, Citoyen, Education Artistique et Culturelle)
- épreuve écrite de mathématiques, sur 100 points ;
- épreuve écrite de sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la terre, et technologie : 2 disciplines sur 3), sur 50 points ;
- épreuve écrite d'histoire-géographie, enseignement moral et civique, sur 50 points ;
- épreuve écrite de français, sur 100 points.

Soit au maximum 400 points.

Les élèves ayant suivi un enseignement de complément (latin) bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Un candidat est reçu s'il obtient au moins 400 points sur les 800 points possibles.

Le diplôme d'un candidat porte la mention :

- assez bien s'il obtient au moins 480 points ;
- bien s'il obtient au moins 560 points ;
- très bien s'il obtient au moins 640 points.

La fiche de confirmation d'inscription de votre enfant vous sera remise à la mi-janvier. Une pièce d'identité sera demandée le jour de l'examen. Prévoyez dès à présent d'en faire la demande si votre enfant n'en possède pas.

Les élèves âgés de 16 ans (à la date de fermeture du registre d'inscription : mi février) devront produire une attestation de recensement ou un certificat de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté (ou une attestation d'exemption)

Dates de l'examen :

- Mardi 28 mai 2019 : épreuve orale de soutenance d'un projet d'EPI ou d'un Parcours ;
- Jeudi 27 et vendredi 28 juin 2019 : épreuves écrites de mathématiques, de français, de sciences et d'histoire-géographie-EMC.

N.B. : Les équipes pédagogiques du collège organisent des examens blancs ; ils auront lieu :

- Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 janvier 2019 (4 épreuves écrites) ;
- Mardi 16 et mercredi 17 avril 2019 (4 épreuves écrites) ;
- Mardi 14 mai 2019 (1 épreuve orale).

La Principale,
Marie-Hélène JACOBS